



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 16 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le neuf novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 21.

Etaient présents : M. Francis BONNE, M. Jean-Paul GRASMÜCK, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier BARBIER, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Claude DRUMEL à Monsieur Francis BONNE, Madame Sophie DROZDOWIEZ à Monsieur Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN à Monsieur Michel GAUTRON, Madame Myriam HIBLOT à Monsieur Marc GUÉNIOT, Mme Anne MARBEUHAN à M. BANA.

Absentes excusées : Mesdames Martine GOFFINET et Sandrine BRECK.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PARENT.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 Septembre 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2022, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D2022-53 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 17 octobre 2022 avec le Cabinet TDA, et au terme de la présentation du rapport d'analyse des offres, la commission a retenu les offres suivantes pour chaque lot :

N° lot	Entreprise	Désignation	Montant HT	Montant TTC
1	CAPITAINE CONSTRUCTIONS	VRD ESPACES VERTS	52 529,36 €	63 035,23 €
2	CAPITAINE CONSTRUCTIONS	GROS ŒUVRE	130 437,22 €	156 524,66 €
3	BCS	CHARPENTE METALLIQUE	82 307,00 €	98 768,40 €
4	BCS	COUVERTURE BARDAGES ZINGUERIES	167 451,10 €	200 941,32 €
5	MAURANT	MENUISERIES EXTERIEURES	53 234,00 €	63 880,80 €
6	CCG ISOLATION	MENUISERIES INTERIEURES	8 100,00 €	9 720,00 €
7	BARRE - BOUQUIGNAUD	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	87 100,00 €	104 520,00 €
8	HOULLE	PLOMBERIE - VENTILATION	2 685,00 €	3 222,00 €
9	DG CORPOBAT	REVETEMENTS DE SOLS ET MURS	6 234,00 €	7 480,80 €
		TOTAL	590 077,68 €	708 093,22 €

Monsieur le Maire précise également qu'une cuve sera installée pour récupérer les eaux de pluie.

Des panneaux photovoltaïques seront installés et devraient permettre une production pour une consommation sur place.

Sur demande de Monsieur Olivier LEPAGE, Monsieur le Maire précise que la surface du bâtiment est de 640 m².

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec chaque entreprise. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la commune, et seront reportés en 2023 par les restes à réaliser lors du vote du budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

D2022-54 : APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M57 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la nomenclature M57 a été instaurée pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets locaux : c'est la seule nomenclature qui intègre les dispositions du conseil de normalisation des comptes publics.

Monsieur le Maire précise que la généralisation de la M57 est prévue au 1^{er} janvier 2024, mais les collectivités qui le souhaitent peuvent anticiper cette échéance.

En conséquence, il est demandé aux élus d'autoriser l'application de la M57 au 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

D2022-55 : PROVISIONNEMENT DE CRÉANCES :

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la provision de créances en raison de retard de règlement depuis plus de 2 ans pour 422,48 €, qui concernent des droits de place et les prestations du périscolaire.

Les crédits sont prévus au budget 2022 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2022-56 : ADHÉSION A L'ANCV :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles propose au Conseil municipal d'adhérer à l'ANCV afin de permettre aux usagers de la commune de régler les factures de garderie ou de centre aéré.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANCV.

Adopté à l'unanimité.

D2022-57 : OUVERTURES DOMINICALES 2023 :

Monsieur le Maire soumet le calendrier des ouvertures dominicales 2023 pour transmission à Ardenne Métropole :

Janvier	Juillet	Août	Septembre	Novembre	Décembre
Les 15 et 22	Les 2 et 9	Le 27	Le 17	Le 26	Les 3, 10, 17, 24 et 31

Adopté à l'unanimité.

D2022-58 : PRESTATION SOCIALE 2022 :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles propose aux élus de délibérer sur le montant de la prestation versée pour les bons de Noël, pour chaque enfant des agents de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans. Cela représente un coût de 1.100 €. (11 enfants)

Les crédits sont prévus au budget 2022 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2022-59 : CONTRAT CNP 2023 :

Comme chaque année, le contrat d'assurance statutaire du personnel arrivant à échéance au 31 décembre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de ce contrat pour 2023. L'assurance concerne tous les agents de la collectivité : titulaires et contractuels.

Agents permanents affiliés à la CNRACL (fonctionnaires titulaires dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure à 27h)

Garanties souscrites :

- Décès, maladie ou accident de « vie privée »,
- Maternité, adoption paternité et accueil de l'enfant,
- Accident ou maladie imputable au service

Agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et agents contractuels affiliés à l'IRCANTEC :

Garanties souscrites :

- Maladie ou accident de « vie privée »,
- Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant,
- Accident ou maladie imputable au service

Les élus souhaitent par ailleurs obtenir un devis pour la cotisation supplémentaire comprenant les garanties prévues par la réforme de fin 2021 : congé paternité, temps partiel thérapeutique et capital décès.

Adopté à l'unanimité.

D2022-60 : POSTES ALSH 2023 :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles propose au conseil municipal de délibérer sur le recours à 12 contrats pour recruter des animateurs au grade d'adjoint d'animation à temps complet pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, chargés d'animer et d'encadrer les différentes sessions du centre aéré.

Adopté à l'unanimité.

D2022-61 : ADMISSION EN NON-VALEUR :

Un état des admissions en non-valeur a été transmis par la Trésorerie de Sedan le 5 novembre 2021, pour une personne placée en dossier de surendettement. La dette est de 291,10 €. Monsieur le Maire délégué de Bazeilles demande au conseil municipal de délibérer pour autoriser cette dépense.

Les crédits sont prévus au budget 2022 de la commune à l'article 6542 – Créances éteintes.

Adopté à l'unanimité.

D2022-62 : VOTE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2023, l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites lors de l'exercice N-1.

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles propose aux élus d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en 2022 soit 838 531,50 €.

Adopté à l'unanimité.

D2022-63 : TARIFS DE LOCATION 2023 :

Sur proposition de la commission, l'évolution des tarifs de locations des salles, du chalet et du gîte de Rubécourt vous sont proposés comme suit :

TARIFS DES SALLES 2023 :

	2019-2020	Proposition au 01/01/2023	
Nature ou période d'occupation	prix total de location	INFANTERIE	MONTVILLERS
Locations de salle seule			
Réunions en soirée de 18 H à 23 H 30	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Locations avec mise à disposition de vaisselle et cuisine			
Congrès	277,00 €		A supprimer ??
Journée en semaine (du matin au lendemain matin) jours disponibles du mardi au jeudi	185,00 €	200,00 €	250,00 €
Café lors d'un enterrement - la journée - <i>(gratuité pour les habitants de la commune)</i>	47,00 €	50,00 €	50,00 €
Vin d' honneur uniquement (1 jour)	150,00 €	supprimé	supprimé
Manifestation de type Fête - Café - Buffet - Repas - Mariage (deux jours du vendredi soir au lundi matin)	315,00 €	400,00 €	520,00 €
Frais de nettoyage sur option	45,00 €	75,00 €	90,00 €
Capacité d'accueil des salles (places assises)			
Salle des fêtes de INFANTERIE DE MARINE	80 maxi		
Salle des fêtes de MONTVILLERS	120		

TARIF DE LOCATION de la salle des Fêtes de RUBECOURT LAMECOURT	
Nature ou période d'occupation	prix total de location
Locations avec mise à disposition de vaisselle et cuisine	
Café lors d'un enterrement - la journée - <i>(gratuité pour les habitants de la commune)</i>	47,00 € 50,00 €

Journée en semaine (du matin au lendemain matin) jours disponibles du mardi au jeudi	105,00 €	120,00 €
Manifestation de type Fête - Café - Buffet - Repas* Mariage (deux jours du vendredi AM au lundi matin)	180,00 €	200,00 €
Frais de nettoyage sur option	45,00 €	50,00 €
Capacité d'accueil maximum de la salle (places assises)	50	
<i>Une remise de 50 € sera accordée , une fois par an, aux habitants de la commune nouvelle , pour la location d'une salle le week end</i>		

Tarifs du chalet et du gîte :

TARIF GITES DE BAZEILLES

2018
-
2022

à compter du 01/01/2023

RUBECOURT LAMECOURT

gîte de 180 m²- Cour de 20 m²-jardin clos de 600 m²
Rdc : cuisine -séjour-coin salon -wc
étage : 4 chambres - SDB -SE - WC
capacité maximum 09 personnes

**PROPOSITION COMMISSION DU
02/11/2022**

TARIFS			
HORS SAISON de oct à mai (hors vacances scolaires)	la semaine	390 €	450,00 €
PLEINE SAISON ET TRES HAUTE SAISON de juin à septembre	la semaine	440 €	500,00 €
VACANCES SCOLAIRES	la semaine	440 €	500,00 €
<i>locations à la semaine :</i>			
arrivée samedi après-midi à partir de 16 h			
sorties samedi matin au plus tard 10 h			
2 NUITES		220 €	230,00 €
NUITE SUPPLEMENTAIRE	la nuité	90 €	95,00 €
<i>location pour 2 nuits minimum</i>			

<i>pas d'arrivée ni de départ possible WE et jours fériés</i>			
ces prix incluent les charges de chauffage-électricité-eau -taxe de séjour			
option ménage		50 €	90,00 €
location de draps	lit 1 personne	9 €	15,00 €
location de draps	lit 2 personnes	12 €	15,00 €
caution à l'arrivée		à définir	300,00 €
BAZEILLES - LE CHALET			2023

Rdc : cuisine séjour- salon avec couchage -sdb avec wc -1 chambre
capacité maximum 4 personnes

TARIFS			
HORS SAISON	la semaine	340 €	380,00 €
de oct à mai (hors vacances scolaires)			
PLEINE SAISON	la semaine	390 €	430,00 €
de juin à septembre			
VACANCES SCOLAIRES	la semaine	390 €	430,00 €
<i>locations à la semaine :</i>			
arrivée samedi après-midi 16 h			
sortie samedi matin au plus tard 10 h 30			
2 NUITES		180 €	200,00 €
NUITE SUPPLEMENTAIRE	la nuité	40 €	45,00 €
<i>location pour 2 nuits minimum</i>			
<i>pour arrivée ou départ dimanche ou jours fériés accord préalable du propriétaire</i>			
caution à l'arrivée		250 €	250,00 €
ces prix incluent			
les charges de chauffage-électricité-eau -taxe de séjour			
lits faits à l'arrivée - linge de toilette fourni - ménage inclus			

Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

D2022-64 : ADHÉSION A « LES CAHIERS D'ADMINISTRATION » :

Dans le cadre de la publication d'un numéro de la revue « Les cahiers d'administration » qui traitera du département des Ardennes, Monsieur le Maire a été sollicité pour faire participer la commune nouvelle de Bazeilles à ce numéro.

Cette revue a pour but de mettre en relief la stratégie d'emploi, de développement, de croissance économique et d'aménagement du territoire.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'engagement de la commune pour la publication d'une page au prix de 2.950,00 € HT. Ce tarif est prévu pour une publication.

Adopté, 13 votes pour, 3 contre et 5 abstentions.

D2022-65 : MOTION RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE :

Monsieur le Maire fait lecture de la motion transmise par l'Association des Maires de France relative aux conséquences de la crise économique et financière.

En conclusion, la commune nouvelle de Bazeilles soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre

notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune nouvelle de Bazeilles demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune nouvelle de Bazeilles demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune nouvelle de Bazeilles soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire communique les informations suivantes :
 - Travaux de voirie à Rubécourt et Lamécourt,
 - Travaux à l'Église de Villers Cernay : démarrage des travaux avant la fin du mois de décembre,
 - Projet sur la zone d'activités : un troisième bâtiment est prévu sur le terrain à côté de DSTI et AFIL.

- Monsieur le Maire délégué de Bazeilles communique des informations sur la situation budgétaire 2022.
- Monsieur GRASMUCK informe le Conseil municipal de la tenue de la réunion de la Commission Environnement et donne la parole à Madame Isabelle PARENT qui donne des précisions sur les illuminations 2022 :

- o Illuminations :

Bazeilles : les places, l'Eglise et la Mairie,

Rubécourt et Lamécourt : Mairie et crèche,

Villers Cernay : Mairie et crèche.

- o Décorations également dans les massifs et pots de fleurs.

Monsieur GRASMUCK informe le Conseil municipal du suivi de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. La concertation publique est en cours.

Une réunion d'information de l'ensemble du Conseil municipal est prévue Mercredi 30 Novembre 2022 à 19 heures.

- Monsieur Arnaud FAUCHERON mentionne le passage du 11^{ème} RAMA en pèlerinage à Bazeilles et le prochain passage du 1^{er} RIMA le 15 décembre 2022.

Il adresse également ses remerciements à tous pour les cérémonies du 11 Novembre et souligne la forte affluence dans la commune.

Enfin, Monsieur FAUCHERON rappelle la date des cérémonies de l'Algérie le Lundi 5 Décembre 2022.

- Madame Noémie MAYET demande des précisions sur la distribution des sapins.
- Monsieur Michel BELDJOURDI demande des précisions sur le dossier d'accueil éventuel de médecins. Les élus lui répondent qu'ils ont entrepris différentes démarches qui se poursuivent.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Bazeilles, le 24 novembre 2022

Le Maire,

Francis BONNE